

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 du mois de novembre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session extraordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christopher LATAPY, Maire, suite à la convocation en date du 30 octobre 2023.

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE, M. Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique MONIER

Étaient absents excusés : Mme Julie BOUTOULLE qui donne pouvoir à Mme Fanny LUSSAC, Mme Marie-Françoise VIDEAU

ORDRE DU JOUR :

- 1- Élection du secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu du 3 novembre 2023 ;
- 3- D2023-039 Délibération des commissions communales ;
- 4- D2023-040 Délibération des commissions au niveau de la communauté de communes et syndicats ;
- 5- D2023-041 Délibération concernant le repas des aînés ;
- 6- D2023-042 Délibération concernant l'organisation du Noël des enfants de la commune de Saint-Loubert ;
- 7- D2023-043 Délibération concernant l'avance de frais par le Maire pour la marche rose et la célébration du 11 Novembre ;
- 8- D2023-044 Désignation d'un référent déontologique pour les élus ;
- 9- Compte-rendu des réunions ;
- 10- Questions et informations diverses.

1) Élection du Secrétaire de séance :

Mme Frédérique MONIER est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Vote :

- Pour : 10/10
- Contre : 00/10
- Abstention : 00/10

2) Approbation des comptes-rendus du 3 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu à l'unanimité :

Vote :

- Pour : 10/10
- Contre : 00/10
- Abstention : 00/10

3) D2023-039 Délibération des commissions communales,

Monsieur le Maire rappelle la délibération D2020-010-1 qui stipule la création de 6 commissions. Suite aux élections partielles et complémentaires il est donc nécessaire de mettre à jour les désignations.

Le conseil municipal après avoir fait part de leurs choix, s'est mis d'accord sur les missions de chacun et ont synthétisé leurs dires sous forme de tableau reproduit ci-dessous.

COMMISSIONS		DÉLÉGUÉS
BATIMENT ET PATRIMOINE		Mme Laurence CLEMENT-SALON M. Laurent BELLES M. Francis DARTEYRE Mme Sophie BAEZ
VOIRIE-IRRIGATION-ENVIRONNEMENT-ECOLOGIE		M. Guillaume JOLLES M. Francis DARTEYRE Mme Frédérique MONIER
COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE	Site Internet, Lupertien	Mme Julie BOUTOULLE Mme Fanny LUSSAC
	Relations avec les associations	M. Romain OPILLARD Mme Laurence CLEMENT-SALON
JEUNESSE ET SOLIDARITE	Relations avec la jeunesse	Mme Julie BOUTOULLE M. Romain OPILLARD Mme Fanny LUSSAC
	Relations avec les personnes dans le besoin	Mme Sophie BAEZ Mme Marie-Françoise VIDEAU Mme Frédérique MONIER
APPEL D'OFFRES		M. Guillaume JOLLES M. Romain OPILLARD Mme Frédérique MONIER
FINANCES		M. Christopher LATAPY M. Romain OPILLARD Mme Frédérique MONIER Mme Laurence CLEMENT-SALON Mme Sophie BAEZ

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Vote :

- Pour : 10/10
- Contre : 00/10
- Abstention : 00/10

4) D2023-040 Délibération des commissions au niveau de la communauté de communes et syndicats.

Monsieur le Maire présente le tableau envoyé par la Communauté De Communes et invite chaque élu à faire part de leur souhait. L'assemblée délibérante se met d'accord sur les missions de chacun et synthétise leur souhait sous forme de tableau reproduit ci-dessous :

COMMISSIONS	TITULAIRE	SUPPLÉANT
FINANCES	M. Christopher LATAPY	M. Romain OPILLARD
ECONOMIE / TOURISME	Mme Fanny LUSSAC	Mme Julie BOUTOULLE
AGRICULTURE	M. Romain OPILLARD	M. Guillaume JOLLES
URBANISME / HABITAT	M. Christopher LATAPY	M. Laurent BELLES
ENVIRONNEMENT	M. Francis DARTEYRE	Mme Sophie BAEZ
ENFANCE / JEUNESSE	M. Romain OPILLARD	Mme Julie BOUTOULLE
CULTURE	Mme Laurence CLEMENT-SALON	M. Laurent BELLES
MOBILITÉ	Mme Sophie BAEZ	Mme Frédérique MONIER
GROUPE DE TRAVAIL PDIPR	Mme Laurence CLEMENT-SALON	
CLECT	M. Christopher LATAPY	M. Romain OPILLARD
CIID		M. Christopher LATAPY
GROUPEMENT DE COMMANDE	M. Guillaume JOLLES	M. Romain OPILLARD
DELEGUES SICTOM	M. Christopher LATAPY	M. Romain OPILLARD
CS DU SYNDICAT SUD GIRONDE		M. Christopher LATAPY
SY BEUVE BASSANNE	M. Guillaume JOLLES	M. Francis DARTEYRE
SIAEPA	M. Guillaume JOLLES	M. Sophie BAEZ

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Vote :

- Pour : 10/10
- Contre : 00/10
- Abstention : 00/10

5) D2023-041 Délibération concernant le repas des aînés,

Monsieur le Maire et le 1^{er} adjoint présentent les différents devis de prestataires quant au choix du traiteur. Chacun d'eux évoque selon leur point de vue les points positifs et négatifs. Ils en font part au reste de l'assemblée délibérante en faisant passer les devis.

L'assemblée délibérante, après avoir pris connaissance des devis proposés par les deux prestataires l'Auberge d'André et Le cochon qui siffle. La parole est prise à tour de rôle pour faire part de leur point de vue. L'assemblée délibérante se met d'accord sur le choix du traiteur, et décide de valider le devis proposé par L'Auberge d'André.

Les tarifs retenus pour la prestation sont les suivants :

- Fixe le prix du repas à :
 - Pour les adultes : 24,90 € auquel il faudra rajouter le prix du vin
 - Pour les enfants : 12,50 €
- Accorde au Conseil Municipal et à leur famille le tarif suivant :
 - Adultes : 12,45 €
 - Enfants : 6,25 €

Le Conseil Municipal décide :

- D'offrir le repas aux employés municipaux et leur famille,
- D'offrir l'apéritif à l'ensemble des administrés et invités à ce repas,
- D'offrir le repas aux aînés de Saint-Loubert, sont considérés aînés les personnes de 62 ans ou plus.

Concernant l'animation le Conseil Municipal décide de retenir Kevin MONNIER .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Vote :

- Pour : 10/10
- Contre : 00/10
- Abstention : 00/10

6) D2023-042 Délibération concernant l'organisation du Noël des enfants de la commune de Saint-Loubert,

Monsieur OPILLARD présente la réunion du comité des fêtes. Il est proposé l'achat de livres pour le cadeau de Noël des enfants de la commune et des enfants de l'agent communal de moins de 12 ans. Le budget proposé étant de 12 euros maximum par enfant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Vote :

- Pour : 10/10
- Contre : 00/10
- Abstention : 00/10

7) D2023-043 Délibération concernant l'avance de frais par le Maire pour la marche rose et la célébration du 11 Novembre,

Monsieur le Maire rappelle qu'il a dû effectuer l'achat sur ses deniers personnels de denrées pour des manifestations qui allaient avoir lieu sur la commune. Ce montant s'élève 160,27€. Ces achats étaient destinés pour la marche rose ainsi que la commémoration du 11 novembre. Monsieur le Maire fait passer la facture à l'assemblée délibérante pour justifier les achats.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Vote :

- Pour : 10/10
- Contre : 00/10
- Abstention : 00/10

8) D2023-044 Désignation d'un référent déontologue pour les élus,

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local. Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du CGCT qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Monsieur DINET Jean-Guy comme référent déontologue des élus sur la commune de Saint-Loubert à partir du 1^{er} décembre 2023. Ce choix est motivé en raison de la proximité géographique de Monsieur DINET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Vote :

- Pour : 10/10
- Contre : 00/10
- Abstention : 00/10

La séance est levée à 21h28

M. LE MAIRE
Christopher LATAPY



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Frédérique MONIER

Commune de SAINT LOUBERT
Séance du CONSEIL MUNICIPAL 23 novembre 2023

